

**CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU**

de la séance du 27 mai 2020

*** ORDRE DU JOUR :**

**Convocation faite par M. Guy VERDIER Guy
Adressée à l'ensemble de la nouvelle équipe municipale**

- 1. Installation du conseil municipal**
- 2. Election du maire**
- 3. Détermination du nombre d'adjoints**
- 4. Election des adjoints**
- 5. Lecture de la charte de l'élu**
- 6. Désignation des délégués communaux**
- 7. Procuration auprès de la Poste**
- 8. Vote des indemnités des élus**
- 9. Vote des taux des taxes directes locales pour 2020**

Aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19 et pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire prévu à l'article L 3131-12 du code de la santé publique déclaré dans les conditions de l'article 4 de la loi du 23 mars 2020, j'ai décidé, pour assurer la tenue de la réunion du conseil dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, que celle-ci se déroulera en fixant un nombre maximal de 10 personnes autorisées à y assister.

Date de convocation : 20/05/2020

Etaient présents : Jean-Pierre BARRIEU, Sylvie BORDON, Daniel BOUNET, Patrice CALCINE, Francis DULIN, Sophie GOMEZ, Gilles LACLAVERE, Patrick LOUVEL, Lydia LUONG-CASANOVA, Michel PASCAU, Guillaume POLO.

Ouverture de la séance : 20 heures

Monsieur GUY VERDIER Maire sortant ouvre la séance à 20h.

Il procède à l'appel des nouveaux élus, ceux-ci étant tous présents, il désigne le plus âgé, Monsieur Michel PASCAU, pour organiser l'élection du nouveau maire et de ses adjoints.

Après avoir souhaité bonne chance à la nouvelle équipe Guy VERDIER quitte la séance.

Mr. Michel PASCAU fait appel à candidature pour le poste de maire. (vote à bulletin secret)

Michel PASCAU seul candidat obtient : 10 voix pour et 1 bulletin blanc.

Monsieur Michel PASCAU est élu MAIRE.

Le maire explique que depuis longtemps la municipalité a fonctionné avec deux adjoints et souhaite donc continuer ainsi.

Vote pour 2 adjoints à l'unanimité

Appel à candidature au poste premier adjoint.

Francis DULIN seul fait acte de candidature et obtient à l'issue du vote : 8 voix pour
Gilles LACLAVERE (non candidat) 1 voix
Guillaume POLO (non candidat) 1 voix
Daniel BOUNET (non candidat) 1 voix

Monsieur Francis DULIN est élu premier Adjoint.

Appel à candidature au poste de 2ème adjoint.

Gilles LACLAVERE seul candidat obtient à l'issue du vote : 8 voix pour.
Guillaume POLO (non candidat) 1 voix
Sylvie BORDON (non candidate) 1 voix
1 bulletin blanc.

Monsieur Gilles LACLAVERE est élu 2ème Adjoint.

Mr. le Maire fait lecture de la charte de l'élu.

Désignation des délégués communaux.

-SIAEP : D. BOUNET / F. DULIN

-SDE : F. DULIN / D. BOUNET

-SIDEL : G. POLO / JP BARRIEU

-SIVU : M. PASCAU / G. LACLAVERE

-SM3V : P. CALCINE

-Alertes Intempéries : M. PASCAU / F. DULIN / G. LACLAVERE / L. LUONG CASANOVA / JP. BARRIEU / P. LOUVEL.

-Intempéries EDF : D. BOUNET

-Emploi : JP. BARRIEU

-Maladies Vectorielles : S. GOMEZ

-Embroisie : S. BORDON

-Révision des listes électorales : S. BORDON

Commissions communales

-Urbanisme/PLU : M. PASCAU / F. DULIN / S. BORDON / G. LACLAVERE / P. CALCINE.

-Adressage : G. LACLAVERE / F. DULIN

-PCS : Maire et Adjoints

-Fleurissement : S. BORDON

-Tavaux / Bâtiments communaux : F. DULIN, S. BORDON, D. BOUNET, P. CALCINE, L. LUONG CASANOVA, G. POLO

-Finances : M. PASCAU / S. GOMEZ

-Grêle : revoir au prochain conseil.

-Associations : S. GOMEZ

-Cimetière : M. PASCAU / D. BOUNET

Mr F. DULIN propose de se faire éventuellement assister dans certains cas par des personnes extérieures ayant une grande connaissance de la commune, notamment pour la refonte du PLU en cours.

Mr. le Maire propose d'y recourir chaque fois que cela s'avèrera nécessaire.

L'assemblée adopte la proposition.

Mr le Maire demande au conseil de se prononcer sur la délégation postale à la secrétaire Monique FANTONI.

Le conseil vote pour à l'unanimité.

Les autres délégations au Maire sont remises au prochain conseil.

Le Maire, après s'être assuré auprès de la Secrétaire de sa faisabilité par rapport au budget communal, donne le montant maximum des indemnités pouvant être versées aux élus.

Décision : Maire, 25,5% de l'indice brut terminal soit : 991,80 brut mensuel.
Adjoints, 9,9% de l'indice brut terminal soit : 385,05 brut mensuel.

Vote des taux des taxes directes locales pour 2020

Conformément à l'article 1639 A du code général des impôts, les collectivités locales doivent faire connaître aux services fiscaux les décisions relatives aux taux des impositions directes perçues à leur profit.

Pour l'année 2020, le Maire présente les éléments qui figurent sur l'état des services fiscaux, qui mentionne notamment, les bases d'imposition, les taux de l'année précédente et le montant du produit attendu à taux constant.

Il rappelle que du fait de la réforme de la fiscalité directe locale, dès 2020, les taux de taxe d'habitation sont gelés à hauteur de ceux appliqué en 2019.

Le Maire demande à l'assemblée délibérante de fixer les taux pour 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer pour 2020, les taux suivants :

	Bases prévisionnelles 2020	Taux 2019	Taux voté pour 2020	Produit fiscal correspondant
Foncier bâti	223 600	30.03	30.03	67 147
Foncier non bâti	44 300	73.53	73.53	32 574

Total : 99 721

Le prochain conseil se tiendra le Mercredi 17 juin à 21h.

La séance est levée à 22 heures.

PASCAU Michel	
DULIN Francis	
LACLAVERE Gilles	
BARRIEU Jean-Pierre	
BORDON Sylvie	
BOUNET Daniel	
CALCINE Patrice	
GOMEZ Sophie	
LOUVEL Patrick	
LUONG-CASANOVA Lydia	
POLO Guillaume	